



**SÉANCE
SPÉCIALE
8 FÉV. 2022**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE ROXTON POND TENUE, À HUIS CLOS ET
PAR VISIOCONFÉRENCE, LE MARDI 8 FÉVRIER 2022, À 19 H 30**

Cette séance spéciale est présidée par M. Pierre Fontaine, maire. Mesdames et messieurs, les conseillers suivants, sont présents : André Côté, Christiane Choinière, Serge Bouchard, Pascal Lamontagne et Sylvain Hainault.

Madame Marie-Josée Rondeau, trésorière et secrétaire-trésorière adjointe, est aussi présente, et ce, en remplacement de M. François Giasson, directeur général et secrétaire-trésorier qui est à l'extérieur du pays.

Madame Nathalie Simard est absente pour cette séance et a motivé son absence.

Les membres du conseil ont reçu un avis de convocation incluant l'ordre du jour, et ce, tel que prévu par la loi.

Ayant constaté le quorum, monsieur le maire débute la séance sur-le-champ.

En raison des dernières normes et règles décrétées par le gouvernement du Québec, la séance du conseil municipal se tient exceptionnellement à huis clos, mais aussi par visioconférence pour les membres du conseil. Il faut donc se référer ici aux mesures de l'arrêté ministériel de la Santé publique 2021-090 du 20 décembre 2021.

55/02/22

Ouverture de la séance spéciale et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par : M. Pascal Lamontagne

Appuyé par : M^{me} Christiane Choinière

Et résolu :

D'ouvrir la séance spéciale de ce conseil et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

PÉRIODE DE QUESTIONS

56/02/22

Application à une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds de développement des communautés de la MRC de La Haute-Yamaska pour la construction d'un pavillon sur un terrain appartenant à la Municipalité de Roxton Pond

ATTENDU QUE la Municipalité espère inciter ses citoyens à la pratique de l'activité physique et sensibiliser ces derniers aux bienfaits que celle-ci peut avoir sur leur santé globale;

ATTENDU QUE cette année, la Municipalité désire construire un camp de base qui servira de point rassembleur pour les usagers du parc et qui pourra accueillir les événements ponctuels et récurrents des associations et regroupements sportifs locaux ainsi qu'en provenance de l'extérieur;

ATTENDU QUE le coût des travaux est estimé à 98 878,50 \$, taxes incluses, dont 60 000 \$ seront demandés au Fonds de développement des communautés de la MRC de La Haute-Yamaska pour la concrétisation de ce projet.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M^{me} Christiane Choinière

Appuyé par : M. André Côté

Et résolu :

DE mandater M. Serge Bouchard, conseiller municipal, à déposer, pour et au nom de la Municipalité de Roxton Pond, une demande d'aide financière de 60 000 \$ dans le cadre du Fonds de développement des communautés de la MRC de La Haute-Yamaska pour la réalisation d'un pavillon se voulant un point central pour les différents clubs sportifs de Roxton Pond et des environs;
QUE M. Bouchard soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relié à cette demande de financement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Dépôt de la correspondance

C03-02-22 Soumission de l'entrepreneur Jeannot Ouellet pour le projet de construction d'un pavillon au parc des sports

57/02/22

Clôture de la séance spéciale

Il est proposé par : M. André Côté

Appuyé par : M. Serge Bouchard

Et résolu :

DE clôturer cette séance spéciale à 19 h 45.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Le maire,

La secrétaire-trésorière adjointe,

Pierre Fontaine

Marie-Josée Rondeau